

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Garde républicaine

**Décision n° 21125 du 26 décembre 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la de la garde républicaine – branche « orchestres-choeur de l'armée
française »**

NOR : INTJ1828677S

Le commandant de la garde républicaine,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 19906 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1828607S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} janvier 2019 :

Roussel Fabien

NIGEND : 163 279 NLS : 8021 174

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} janvier 2019 :

Bercet Nicolas

NIGEND : 213 749 NLS : 8067 959

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 26 décembre 2018.

*Le colonel, commandant par suppléance
la garde républicaine,*

J.-M. GRIMAL